



NOUVEAUTÉ : Mise en place de droits d'engagement pour les athlètes des Alpes-Maritimes lors des meetings ATHLE06 dès le 1^{er} juin 2023

Afin de recruter de nouveaux juges et de valoriser le travail effectué par nos actuels juges avec plus de justesse, ATHLE06 a décidé de mieux gratifier ses juges dès la saison 2023-2024.

Les gratifications des juges présents sur les compétitions organisées par ATHLE06 seront, en fonction de la durée des compétitions, de 40 à 70 euros pour les juges et chefs juges, et de 25 à 40 euros pour les juges assistants.

La majorité des clubs des Alpes-Maritimes a exprimé son soutien à ce projet lors d'une réunion le 20 décembre 2022, puis lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2023.

A travers ces débats, les clubs ont orienté le financement des gratifications vers la mise en place de droits d'engagement aux compétitions pour les athlètes. La proposition d'ATHLE06 d'augmenter le montant des « licences compétitions » de 10 euros pour financer les gratifications n'a pas été retenue par la majorité (en nombre de licences) des clubs.

Les gratifications des juges seront donc financées grâce une participation des athlètes (7,50 euros/athlète/meeting ATHLE06)

Les gratifications des juges (26 000 € pour la saison 2023-2024) seront financées par ATHLE06 (12 500 €), les droits d'engagement des athlètes (8 500 €) et un don (5 000 €).

Seuls les meetings organisés par ATHLE06 (8 à 12 organisés chaque saison) seront concernés ; l'accès aux championnats départementaux restera gratuit.

Suite aux compétitions, une facture sera envoyée à chaque club afin qu'il puisse régler les droits d'engagement de ses athlètes (7,50 euros/athlète/meeting ATHLE06).

Une application dès le 1^{er} juin 2023 a été actée, en anticipation de la saison 2023-2024.